



## **LES 8 COMMUNES REPRESENTEES CI-DESSUS COMMUNIQUENT**

Aux représentants des médias

### **Nouveau Neuchâtel : une étape importante**

**En janvier 2011, le comité de pilotage du projet de rapprochement de huit communes du Littoral posait les jalons de la construction de l'agglomération neuchâteloise. Après une année de travail, il livre un premier rapport d'information destiné aux législatifs des huit communes concernées et qui servira de point de repère pour les nouvelles autorités communales qui prendront le relais dès juin 2012.**

Dans un premier temps, le comité de pilotage a constitué deux groupes de travail. L'un était chargé d'élaborer un modèle institutionnel approprié à la future entité, point fort du rapport, tandis que l'autre avait pour tâche de définir les compétences et les missions de la nouvelle commune. Une étude stratégique a également été commandée au Réseau urbain neuchâtelois dans le but d'analyser, commune par commune et pour les huit partenaires, les opportunités et les risques d'une fusion.

Le rapport d'information dresse un bilan suite à ces trois analyses et trace la voie dans le but de susciter le débat au sein des Conseils généraux. Ce rapport a aussi pour ambition de transmettre l'historique du processus à l'intention des nouvelles autorités communales qui seront élues en mai 2012. A elles ensuite de poursuivre le travail entamé par les magistrats sortants et d'écrire la suite de l'histoire et surtout son épilogue.

Le comité de pilotage et les Conseils communaux entendent replacer les débats au sein des Conseils généraux dans le contexte actuel des fusions du canton de Neuchâtel et des différents projets ayant abouti ou échoué. Les conseillers généraux devront prendre position sur les différents scénarios de fusion à l'étude dans leur commune. Les huit Conseils communaux font part, dans le rapport, de leur position et de leurs réflexions afin que les autorités législatives puissent se créer leur propre opinion.

A l'heure actuelle, trois variantes sont encore à l'étude dans certaines communes. Le comité de pilotage a encore de nombreux travaux à entreprendre. Il entame dès maintenant avec enthousiasme la deuxième étape de ce processus de rapprochement de huit communes du Littoral appelées à former le « Nouveau Neuchâtel ». Ce projet ambitieux a notamment pour but d'instaurer une véritable démocratie de proximité. La fusion doit se faire pour et avec les habitants. La construction d'une agglomération forte et écoutée permettra de créer une nouvelle dynamique au sein de toute une région liée par le bâti et dans laquelle les habitants vivent déjà ensemble sans se préoccuper de frontières communales devenues virtuelles.

Toutes les communes concernées ont aujourd'hui pris conscience de la nécessité de procéder à moyen terme à des rapprochements institutionnels. A ce jour, il est encore difficile de déterminer le rythme des fusions nécessaires à la construction de l'agglomération. Toutefois, un processus est engagé et la volonté de s'unir est confirmée.

Neuchâtel, le 7 mars 2012

Renseignements complémentaires :

Corcelles-Cor-  
mondèche : Patrick Bourquin, conseiller communal, tél. 032 732 95.20  
Enges : Jean-Michel Simonet, conseiller communal, tél. 032 757 19 47  
Hauterive : Jean Wenger, conseiller communal, tél. 032 756 97 46  
La Tène : Michel Muster, conseiller communal, 079 825 42 38  
Neuchâtel : Pascal Sandoz, conseiller communal, tél. 032 717.72.00 ou 079 223 23 79  
Peseux : Jacqueline Zosso, conseillère communale, tél. 032 886 59 10  
Saint-Blaise : Alain Jeanneret, conseiller communal, tél. 032 886 49 57  
Valangin : Sylvie Charrière, conseillère communale, tél. 032.857.26.74